



Moto-Club: MOTO CLUB DE DREUX

mcdreux28@gmail.com E-mail:

Téléphone: 06.16.09.28.98

N° d'épreuve FFM : 498 Date: 4 JUIN 2023

LIOII: Ecublé lieu-dit Bilheux

Organisateur technique: CYRILLE BORDELOUP - MOTO CLUB DE DREUX

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

## ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Daniel POURRIAU	Licence: OFF019995
	Marc GUEDON délégué CDF 125	Licence : OFF 029982
Délégué FFM (Président de jury)	Sébastien DESMETTRE délégué OPEN	Licence : OFF 262480
Membre du Jury	Philippe BROUAL délégué 65/85 Jeunes Espoirs	Licence : OFF 005271
Membre du Jury	Christian BLANCHEMAIN	Licence : OFF 047760
Commissaire technique responsable -  Responsable du chronométrage	- BARTIER	Licence : OFF 185088

## ARTICLE 3 I DÉTAIL DES CATÉGORIES

## NATIONAL 125 CC

----- 18 ans minimum au cours de l'année

Licences----- NCO / Inter / LUE

Cylindrée---- 125 cc 2T

Plaques----- Numéro blanc sur fond noir

## Sprimes d'arrivée :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	160 €	6ème	100 €	11ème	67€	16 <sup>ème</sup>	55 €
7¢me	140 €	7ėme	90 €	12 <sup>ème</sup>	65 €	17 <sup>ème</sup>	52€
2ème	130 €	gėme	82 €	13ème	63 €	18 <sup>ème</sup>	50 €
Əme	120 €	Qème	76 €	14 <sup>ème</sup>	60 €	19 <sup>ème</sup>	47 €
rème	110 €	10 <sup>ème</sup>	70 €	15 <sup>ème</sup>	58€	20 <sup>ème</sup>	45 €





## ARTICLE 4 I CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

## Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

### Contrôles techniques:

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

## ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

## ARTICLE 6 I MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical	LEGUESDRON Guillaume		
Nombre de secouristes		Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	DREUX 28100	Temps de trajet (en min)	25 mn

### *ARTICLE 7 I LE SITE DE PRATIQUE*

Acces:			
Nom du site	 Terrain	motocross	Ecublé
Adresse	Lieu-dit	Bilheux	

## CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 54.
En manche : 45.

### Caractéristiques :

Longueur du circuit	1480
Largeur minimum de la piste	6
Largeur de la grille	30
Longueur de la ligne droite de départ	
Nombre d'OCP** *Officiels Commissaires de Piste	25



- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

### VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 27/03/2023



### VISA DE LA LIGUE

DATE: 03/04/2023



Signature numérique de Christine CAILLY Date: 2023.04.03

16:39:06 +02'00'

## VISA DE LA FFIN

DATE: 12/04/2023 NUMÉRO: 23/0376









Moto-Club: de DREUX

Organisateur technique:

mcdreux28@gmail.com E-mail:

Téléphone:

06.16.09.28.98

MOTO CLUB DE DREUX - CYRILLE BORDELOUP

N° d'épreuve FFM: 498

Lieu: Ecublé lieudit Bilheux

Dimanche 4 Juin 2023

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

## ARTICLE 1 / ASSUR

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## ARTICLE 2 I LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Daniel POURRIAU	Licence: OFF 019995
Président du Jury ou Arbitre*	Marc GUEDON délégué CDF 125	Licence: OFF 029982
Membre du Jury	Sébastien DESMETTRE délégué OPEN	Licence: OFF 262480
Membre du Jury	Philippe BROUAL délégué Espoirs Jeunes	Licence : OFF 005271
Commissaire technique responsable -	Christian BLANCHEMAIN	Licence : OFF 047760
Responsable du chronométrage	Josiane PORTIER	Licence: OFF 185088

<sup>\*</sup> Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

## ARTICLE 3 I DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
CDL OPEN	13 ans		125cc 2T à 150cc 4T	2 groupes A et B :
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	15 ans		Cylindrée Libre	- 2 manches de 20 mn + 1 tour pour le groupe A
				- 2 manches de 15 mn + 1 tour pour le groupe B
CDL 65/85 Jeunes Espoirs	7 ans	15 ans	65cc et 85cc 2T	- 2 manches de 15 mn + 1 tour
		***************************************		
		2811222232212012012121		•



## REGLEMENT PARTICULIER 2023 MOTOCROSS SOLO / SIDE-CAR / QUAD

### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

XXNON □ OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

#### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

## ARTICLE 51 RECLA

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

## ARTICLE G I MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

	Nom du responsable médical	LEGUESDRON	Guillaume
--	----------------------------	------------	-----------

Nombre de secouristes ..... Nombre d'ambulance(s) ..... 2

Dreux 28100 25 MN Hôpital le plus proche ..... Temps de trajet (en min) .....

## ARTICLE 7 I LE SITE DE PRATIO

## Accès: Nom du site .....Terrain motocross Ecublé

Adresse .....Lieu dit Bilheux 28170

CAPACITÉ MOTO:

Pendant les essais : 54 . .

45 En manche:

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR

Pendant les essais :

En manche:

Caractéristiques :

1480 Longueur du circuit ..... 6 Largeur minimum de la piste ..... 30 Largeur de la grille ..... 95 Longueur de la ligne droite de départ .....

Nombre d'OCP\* ..... 25

\*Officiels Commissaires de Piste



- Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

## visa du moto-club

DATE: 27/03/2023

MOTO CLUB DE DREUX

Terrain motocross Ecunié lieudit Bilheux 127 Impase du Bois Chapet 28170 TRYMBLAY LES VILLAGES Tél. 06.16.09.28.98 / mcdreux28@gmail.com Siret 39082084300014...RNA W283000366 Agree FFM 0326

### VISA DE LA LIGUE

DATE: 03/04/2023

Signature numérique de Christine CAILLY CENTRE

**VAL DE LOIRE** Date:

2023.04.03 16:40:01 +02'00'

## VISA DE LA FFIN

12/04/2023 DATE: NUMÉRO: 23/0376







Moto-Club: de DREUX Date: 4 JUIN 2023

Lieu: ECUBLE Lieudit Bilheux



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
I 6h00		Samedi 3 Juin 2023	Visite du circuit	
		Contrôles admin et techniques :		
I5h00	20h00		Toutes	5h00
7h00	8h30		CDF 125 si accord du délégué	lh30
7h00	8h30		Open et 65/85 Jeunes Espoirs	lh30



# RÈGLEMENT PARTICULIER 2023 HORAIRES PREVISIONNELS\*

\*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Moto-Club: de DREUX

**Date:** Dimanche 4 Juin 2023 **Lieu:** Ecublé lieudit Bilheux

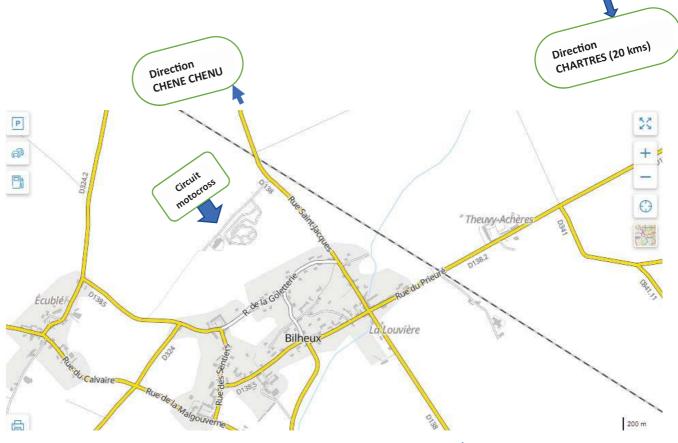
;					
HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT		CATEGORIE(S)	DUREE
8h00		Briefing Commissaires			
8h15		Briefing pilotes		CDF 125	15 mn
8h30	8h45	Essais Libres		OPEN GR1	15 mn
8h50	9h05	Essais Libres		OPEN GR2	15 mn
9h10	9h30	Essais Libres	-	CDF 125	20 mn
9h35	9h50	Essais Libres	-	65/85 JEUNES ESPOIRS	15 mn
9h50	10h15	Pause			25 mn
10h15	10h30	Essais Chronométrés		OPEN GR1	15 mn
10h35	10h50	Essais Chronométrés		OPEN GR2	15 mn
10h55	11h00	Test de départs		CDF 125	5 mn
11h05	11h25	Essais Chronométrés		CDF 125	20 mn
11h30	11h45	Essais Chronométrés		65/85 JEUNES ESPOIRS	15mn
11h50	12h10	Manche I		OPEN B	15 mn + 1 tour
		Repas			1h30
13h40	14h05	Manche I		OPEN A	20 mn + 1 tour
14h10	14h15	Tour de reconnaissance		CDF 125	5 mn
14h20	14h50	Manche I		CDF 125	25 mn + 1 tour
14h55	15h15	Manche I		65/85 JEUNES ESPOIRS	15 mn + 1 tour
15h20	15h40	Manche 2		OPEN B	15 mn + 1 tour
15h40	16h10	Pause			30mn
16h10	16h15	Tour de reconnaissance		CDF 125	5 mn
16h20	16h50	Manche 2		CDF 125	25 mn + 1 tour
16h55	17h10	Remise des Prix		CDF 125	15 mn
17h20	17h40	Manche 2		65/85 JEUNES ESPOIRS	15 mn + 1 tour
17h45	18h10	Manche 2		OPEN A	20 mn + 1 tour
18h20		Remise des Prix		OPEN et JEUNES ESPOIRS	

## **EURE ET LOIR (28)**

# Moto club de Dreux Ecublé – Terrain situé au lieudit BILHEUX (Entre Tremblay les Villages et Châteauneuf en Thymerais)







(Rue St Jacques RD 138 entre Chêne Chenu et Theuvy)



# PARKING PUBLIC

